

PROGRAMME DE FORMATION

THEMATIQUE : Initiation au Risque Incendie et Sensibilisation à la Manipulation des Extincteurs (IRISME)

NIVEAU :

Initial

Perfectionnement

DUREE :

½ journée = 3,5 heures

LIEU :

Sur site

ou

Dans nos locaux

PUBLIC :

Tout salarié de l'établissement. Membres des équipes de sécurité. Toute personne chargée d'intervenir lors d'un début d'incendie. (Code du Travail Art.R.232-12-21)

PRE-REQUIS :

Aucun

TYPE D'ACTION :

Acquisition des connaissances

Adaptation au poste de travail

Perfectionnement

OBJECTIF DE LA FORMATION :

Sensibiliser le personnel au risque incendie sur son poste de travail

A l'issue de cette formation, le stagiaire doit être capable de donner l'alerte et d'utiliser les moyens de première intervention pour faire face à un début d'incendie et d'éteindre un début d'incendie.

Explication du rôle « des guides files et des serres files » en cas d'incendie

CONTENU DE LA FORMATION :

1. L'Utilisation des Extincteurs

Partie théorique Le feu :

Le triangle du feu

Classification : Feux de classe A - Feux de classe B - Feux de classe C - Feux de classe D

La combustion des solides, liquides, gaz.

La propagation du feu. Les fumées.

Les agents extincteurs adaptés aux produits à traiter.

Le matériel de lutte contre l'incendie

Extincteurs - Robinet d'Incendie Armé - Colonnes sèches et humides

Extinctions automatiques : eau, gaz

L'organisation de la Lutte contre le feu :

Les textes réglementaires applicables à l'entreprise.

Les rôles des responsables et des intervenants.

La mission de l'ÉQUIPE D'INTERVENTION, ses actions.

Conduire le personnel non affecté à l'intervention.
Les consignes générales et particulières : ERP & IGH
La signalisation sonore et visuelle.

Partie pratique :

Méthodes d'extinction - Exercices d'intensité sur feux réels avec manipulation d'extincteurs mobiles

METHODES PEDAGOGIQUES : Pédagogie dite « de l'action ». Une partie théorique et une partie pratique avec l'utilisation des extincteurs et la mise en place de l'évacuation.

MODALITE D'EVALUATION ET DE SUIVI :

Évaluation de satisfaction « à chaud » : opinion des stagiaires et formalisation.

Évaluation pédagogique pour valider les compétences acquises, lors du stage : évaluations formatives - axes personnalisés d'amélioration.

SANCTION DU STAGE : Délivrance d'une ATTESTATION DE STAGE et d'une fiche d'évaluation des connaissances acquises au cours de ce dernier.

MOYENS ET MATERIELS PEDAGOGIQUES :

Sur site l'entreprise doit mettre à disposition :

- ✓ Une salle de réunion pour la partie théorique
- ✓ Un Tableau ou / et un Paper-board
- ✓ Prévoir une zone dégagée et sécurisée pour la partie pratique

AEFE assure le matériel pédagogique et matériel des formateurs intervenants :

- ✓ Ordinateur, Vidéo projecteur
- ✓ Extincteurs et Bac à feu.

